



Logement CROUS

Comment ça marche?

Les dates à retenir



Qui peut faire la demande

Tous les étudiants ou futurs étudiants boursiers ou non boursiers peuvent faire une demande de logement CROUS.

A savoir : Les apprentis et les étudiants en école médico sociales peuvent également prétendre à un logement CROUS

Comment faire la demande

ETAPE 1 : Faire obligatoirement une demande de DSE (dossier social étudiant) sur le site mesmesservices.etudiant.gouv.fr - le DSE doit être validé par le CROUS pour demander un logement CROUS.

ETAPE 2 : Faire ses vœux de logement dès le 02 mai sur l'icône "En résidence CROUS"

Comment participer aux tours au logement ?

Le résultat de l'attribution se fera automatiquement par SMS / mail (vérifie tes SPAMS) tous les mardis : Sois vigilant!

1

Tu peux faire jusqu'à 4 vœux (dans la même ville ou des villes différentes) mais tu recevras au maximum qu'une proposition par ville à la fois

	Formulation des vœux jusqu'au :	Résultats de l'attribution automatisée :	Fin du paiement de réservation du logement proposé :	Reprise de la consultation de l'offre de logements et dépôt des vœux :
Tour n°1	lundi 12 juin 2023	mardi 13 juin 2023	jeudi 15 juin 2023	vendredi 16 juin 2023
Tour n°2	lundi 19 juin 2023	mardi 20 juin 2023	jeudi 22 juin 2023	vendredi 23 juin 2023
Tour n°3	lundi 26 juin 2023	mardi 27 juin 2023	jeudi 29 juin 2023	vendredi 30 juin 2023
Tour n°4	lundi 3 juillet 2023	mardi 4 juillet 2023	jeudi 6 juillet 2023	

4

Les vœux non satisfaits sont conservés pour le tour suivant
ATTENTION : Pense à valider ton panier de vœux avant le lundi 10h si tu veux participer au tour suivant, ce n'est pas automatique !

3

Tu as obtenu l'attribution d'un logement lors d'un tour ? Tu dois payer 100€ pour réserver le logement (en cliquant sur le mail que tu as reçu)
ATTENTION : tu as seulement 2 jours pour réserver! Du mardi au jeudi 23h59

Dossier social étudiant

Comment ça marche?



• **Les dates clés à retenir :**

1

30 MARS 2023

DEBUT DE LA CAMPAGNE

2

31 MAI 2023

FIN DE LA CAMPAGNE

Un DSE se renouvelle chaque année!
Pensez-y

• **Où faire la demande :**

ETAPE 1 : Se rendre sur le site : www.messervices.etudiant.gouv.fr

s'inscrire sur le site en utilisant la même adresse mail que celle de parcoursup et en créant un autre mot de passe.

ETAPE 2 : Cliquer sur l'onglet DSE. Suivre la procédure.

Attention tout dossier incomplet après la date du 31 octobre, ne sera pas rétroactif

• **Quels sont les critères pour bénéficier de la bourse :**

Les critères d'attribution



Condition d'âge et d'inscription
Condition de nationalité

Les critères de bourses



Le revenu brut global de la famille
La composition familiale
L'éloignement du lieu d'étude

• **Les échelons de bourse**

Versement sur 10 mois de septembre à juin

O BIS	1	2	3	4	5	6	7
1454€	2163€	3071€	3828€	4587€	5212€	5506€	6335€

Une demande de logement CROUS ?

=

demande de DSE obligatoire (même pour les non boursiers)



Pensez à demander l'aide à la mobilité parcoursup si vous changez d'académie = 500€ (sous conditions)

mention TB au bac = 900€ en plus par an pour les boursiers (automatique)

BESOIN D'AIDE ? PRENDRE CONTACT AVEC L'ASSISTANTE SOCIALE DU LYCÉE